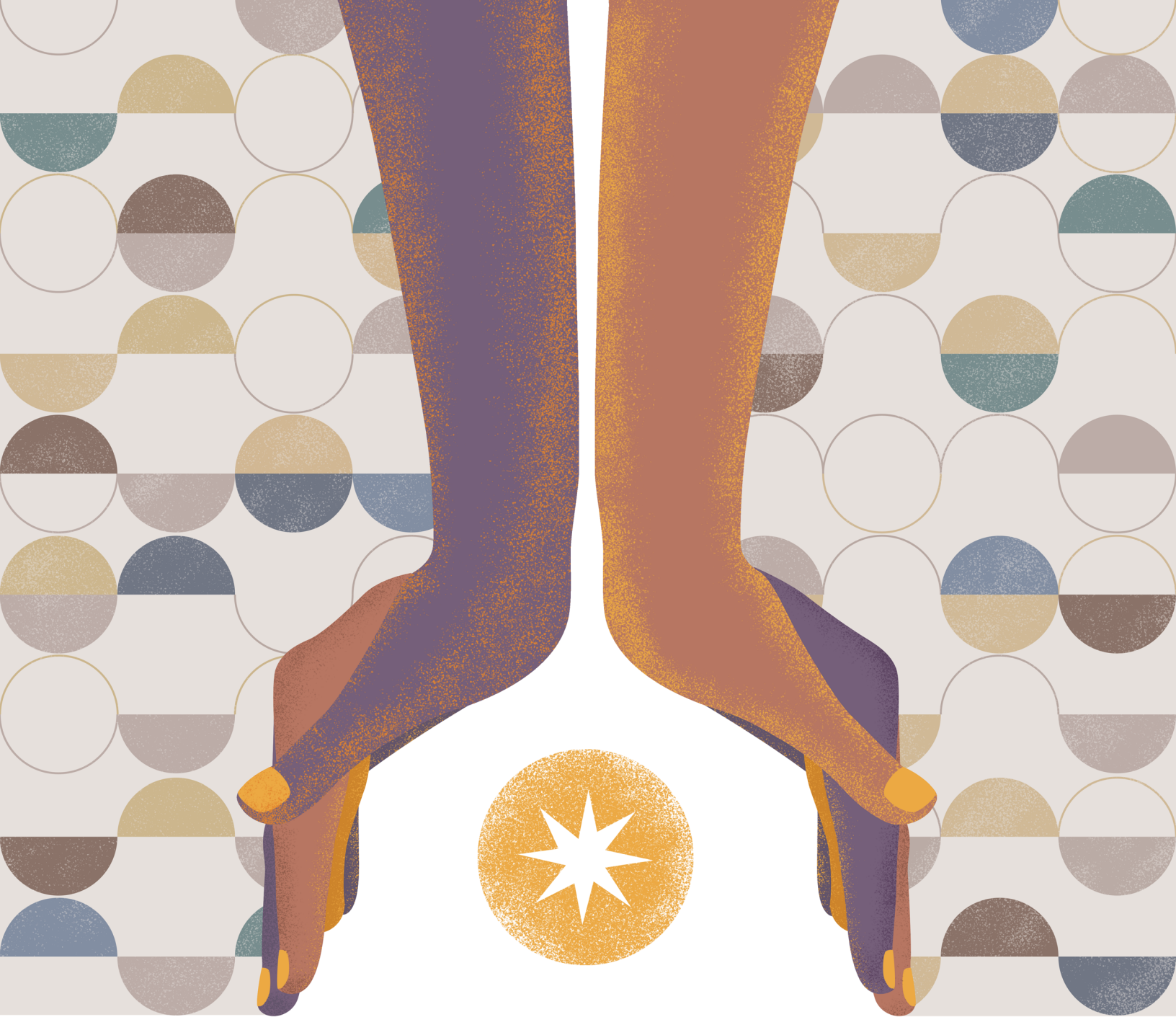




BRISER LE CYCLE DE LA VIOLENCE ET PALLIER LE MANQUE DE LOGEMENTS

MAISONS D'HÉBERGEMENT DE DEUXIÈME ÉTAPE AU CANADA

SOMMAIRE EXÉCUTIF



HÉBERGEMENT
FEMMES
CANADA

Maisons d'hébergement
unies pour mettre
fin à la violence
faite aux femmes

Hébergement femmes Canada

Hébergement femmes Canada (HFC) est basée à Ottawa. Rassemblant 14 organisations provinciales et territoriales de maisons d'hébergement, HFC présente une voix forte et unifiée sur l'enjeu de la violence faite aux femmes au palier national. Par la collaboration, l'échange de savoirs et l'adoption de pratiques novatrices, nous favorisons la coordination et la mise en œuvre de services de haute qualité pour les femmes et les enfants qui accèdent aux maisons d'hébergement pour femmes violentées.

Hébergement femmes Canada reconnaît que son bureau et le travail réalisé à Ottawa sont situés sur des territoires traditionnels non cédés de la nation algonquine Anishnaabeg.

Hébergement femmes Canada

85, rue Albert, Suite 1501 Ottawa ON K1P 6A4

Téléphone: 613-680-5119

Courriel: info@endvaw.ca

Site Web: www.endvaw.ca

Media sociaux: @endvawnetwork

Remerciements

HFC tient à remercier le comité aviseur pour son expertise, sa contribution, son temps et sa direction inestimables à toutes les étapes de la conception de l'étude, de la mise en œuvre et de la diffusion des résultats. Merci à Barb McNerney (Betty's Haven, Yukon), Cindy Chaisson (Betty's Haven, Yukon), Michelle Martins (Tamitik Status of Women, Colombie-Britannique), Ebony Rempel (Serenity Place, Alberta), Marlene Ham (Ontario Association of Interval Houses, Ontario), Gaëlle Fedida (L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape, Québec), Chloé Deraiche (Maison Flora Tristan, Québec), Dan Meades (Transition House Association of Newfoundland and Labrador), et Sandy Watson-Moyles (Three Oaks, Ontario).

Nous remercions tout particulièrement les maisons d'hébergement de deuxième étape qui se sont associées à HFC et ont coordonné les visites sur place et aidé à recruter les participantes aux entretiens: AnnMarie Connors (Cara House, Terre-Neuve-et-Labrador), Lisa Rupert (Munroe House, Colombie-Britannique), Barb McNerney (Betty's Haven, Yukon), Lynn Ward (Armagh House, Ontario) et Arianne Hopkins (Nouvelle-Étape, Québec).

HFC tient à exprimer sa sincère gratitude aux survivantes qui ont partagé avec nous leur histoire personnelle.

Merci à toutes les maisons d'hébergement de deuxième étape qui ont répondu à ce sondage et participé au groupe de discussion.

Ce projet n'aurait pas été possible sans le soutien de l'équipe d'HFC:

Kaitlin Geiger-Bardswich, gestionnaire communications et développement, pour l'édition et la mise en page du rapport.

Leah Stuart-Sheppard, coordonnatrice échanges de savoirs, pour l'animation du groupe de discussion bilingue et la transcription et la traduction des transcriptions en français.

Heather Stewart, coordonnatrice engagement des membres, pour la transcription de certains des entretiens et pour l'organisation de la communauté de pratique des maisons de deuxième étape et la logistique du groupe de discussion.

Umaiyhal Nageswaran, assistante de recherche, qui a contribué à la bibliographie et aux références.

Michèle Briand pour la traduction en français des citations, du sommaire exécutif et des infographies.

LJ Robinson et The Public pour la direction artistique, la conception infographique et le soutien au formatage du rapport.

Au sujet de l'auteure

Krystle Maki, PhD

Gestionnaire recherche et politiques

Comment citer ce document

Maki, K. (2020). «Briser le cycle de la violence et pallier le manque de logements: Maisons d'hébergement de deuxième étape au Canada.» Ottawa, ON: Hébergement femmes Canada.

Hébergement femmes Canada tient à remercier la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) d'avoir financé cette étude. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle de la SCHL.

© Hébergement femmes Canada 2020



SOMMAIRE EXÉCUTIF



Les maisons d'hébergement de deuxième étape sont une forme de logement transitoire offrant des services de soutien aux survivantes de violence par un partenaire intime (VPI) qui sont en danger après la séparation et qui ont besoin de plus de temps et de soutien pour guérir de leurs traumatismes et reconstruire leur vie. Nombre d'entre elles sont associées à une maison d'hébergement d'urgence et elles ont été créées pour répondre à un besoin de logements sécuritaires et abordables, à long terme, et offrant des services d'accompagnement aux survivantes de VPI. Les maisons de deuxième étape dispensent un soutien global qui permet aux survivantes de disposer de plus de temps et d'espace pour se rétablir, développer leur indépendance, définir des objectifs à long terme, tisser une communauté et des réseaux de soutien, accéder à des programmes et faire la transition vers une vie libre de violence.

Le Canada compte plus de 124 maisons d'hébergement de deuxième étape¹. Malgré ceci, il existe des lacunes importantes en matière de recherches et de connaissances. Avec le soutien financier de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Hébergement femmes Canada (HFC) a entrepris une étude pancanadienne à méthodologie mixte sur les maisons de deuxième étape. Cette étude, la première du genre au Canada, visait à combler les lacunes en matière de recherche et de politiques, et à mettre en lumière le travail qu'effectuent ces maisons auprès des survivantes de violence. La recherche aborde le manque de connaissances quant au large éventail de soutiens offerts aux survivantes de VPI, et examine comment les maisons de deuxième étape brisent le cycle de la violence et apportent des solutions aux problèmes de logement.

La violence faite aux femmes occupe une place centrale dans notre recherche. Cette perspective a influencé tous les aspects de la conception, de l'élaboration des questions et de l'analyse, ainsi que la méthode utilisée pour mener les entretiens et la nature de notre collaboration avec les maisons de deuxième étape participantes.

Le projet est centré sur les expériences des survivantes; il est communautaire, collaboratif, participatif et orienté vers l'action, avec pour objectif principal de créer un changement social efficace².

Cette étude s'est appuyée sur les connaissances fondamentales du rapport 2019 d'HFC, «Vers une vie libre de violence: Maisons de deuxième étape au Canada»³. L'étude actuelle comporte quatre parties principales : une revue de littérature approfondie, un sondage national, des entretiens avec des survivantes et des directrices générales, et deux groupes de discussion. L'enquête a reçu 97 réponses, soit un taux de réponse de 72 %, de chaque province et territoire, à l'exception du Nunavut où il n'existe actuellement aucune maison de deuxième étape. Dix-sept entretiens ont été menés avec cinq directrices générales, six résidentes actuelles et six anciennes résidentes de maisons de deuxième étape en Colombie-Britannique, au Yukon, en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador. Le 21 février 2020 à Ottawa, deux groupes de discussion ont clôturé la recherche. Divisées en deux groupes de huit, les participantes ont abordé les résultats préliminaires, la mobilisation des connaissances

et les stratégies de plaidoyer, en puisant dans leur vécu et leurs points de vue régionaux.

Ces sources de données combinées fournissent des indications précieuses sur la manière dont les maisons de deuxième étape aident les survivantes à atteindre leurs objectifs individuels, le soutien global qu'elles offrent, leur structure, leurs difficultés de financement, les limites de la livraison de services, l'état physique des bâtiments, la sûreté et la sécurité, la dotation en personnel et la programmation. Chaque section du rapport rassemble des données tirées de sondages, d'entrevues et de groupes de discussion en vue de fournir un portrait riche et approfondi du travail essentiel et vital que réalisent ces maisons.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Les maisons d'hébergement de deuxième étape font partie intégrante du continuum de soutien offert aux survivantes de VPI. Elles leur permettent de disposer du temps et de l'espace nécessaires pour se rétablir, planifier l'avenir et atteindre l'indépendance en toute sécurité. Le fonctionnement de bon nombre de maisons de deuxième étape repose sur une philosophie féministe, tenant compte des traumatismes et centrée sur les survivantes. Les survivantes interviewées dans le cadre de cette étude ont déclaré que le temps, l'espace, le personnel, les programmes, ainsi que la communauté et les réseaux de soutien qu'elles ont développés pendant leur séjour, étaient des éléments essentiels à la réalisation de leur autonomie et à leur possibilité de mener une vie libre de violence. Pour certaines, c'était la première fois qu'elles se sentaient en sécurité et «chez elles», tandis que d'autres ont déclaré que leur séjour en maison de deuxième étape leur avait «sauvé la vie».

Nous ne pouvons nier la réalité de la crise du logement abordable au Canada et des obstacles

qu'elle crée pour les survivantes qui veulent quitter leur agresseur. C'est pourquoi l'aide au logement est un aspect crucial de la programmation que proposent de nombreuses maisons de deuxième étape. Ces soutiens comprennent l'aide à la recherche d'un logement, la formation aux droits des locataires, la défense des intérêts auprès des propriétaires et une aide financière.

Tout en établissant que le logement est un aspect essentiel de la reconstruction et de l'autonomisation des femmes, les résultats de la présente étude démontrent aussi que ce volet n'est qu'un des avantages des maisons de deuxième étape. D'autres objectifs importants pour les survivantes consistent à assurer leur sécurité, leur santé, leur bien-être et leur indépendance économique, ainsi qu'à comprendre les mécanismes de la violence pour en briser le cycle. Les soutiens globaux dispensés par les maisons de deuxième étape sont accessibles aux survivantes longtemps après leur déménagement dans un logement permanent, car bon nombre de maisons continuent à soutenir leurs anciennes résidentes après leur séjour.

Les intervenantes de première ligne jouent un rôle crucial pour aider les survivantes à déterminer leurs objectifs à court et à long terme, développer des stratégies, évoluer vers des relations saines et acquérir de nouvelles compétences de vie. La programmation et le counseling sont au cœur de ce travail de transformation. Le nombre et les types de programmes varient d'une maison à l'autre, mais la majorité offre du counseling individuel et de groupe, des programmes pour les enfants et des programmes d'acquisition de compétences de vie. Les programmes pour enfants sont essentiels à la santé et au bien-être de l'unité familiale. De nombreuses maisons de deuxième étape offrent un soutien juridique et judiciaire, mais peu d'entre elles ont une travailleuse spécialisée sur place. Les survivantes ont pourtant grandement besoin de soutien juridique pour s'orienter dans les dédales du droit de la famille, du divorce, de la garde et les droits

de visite, des parcours qui peuvent s'éterniser pendant des années après une séparation.

Le manque de financement durable a un impact significatif sur la capacité des maisons de deuxième étape à fournir tous les programmes et soutiens nécessaires pour assurer la sécurité des survivantes et leur permettre de progresser vers l'indépendance. Plusieurs maisons au Canada comptent sur la collecte de fonds pour couvrir leurs frais de fonctionnement. Les maisons de deuxième étape à Terre-Neuve-et-Labrador, en Saskatchewan, et en Ontario, ne reçoivent aucun financement durable de leur gouvernement provincial. Cela se répercute sur la dotation en personnel, car elles manquent souvent des fonds nécessaires pour embaucher du personnel. Dans l'ensemble, il faut davantage de personnel, particulièrement en matière de programmes pour enfants, soutien juridique et aide au logement.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

1. Les maisons de deuxième étape sont un type unique de logement de transition. Elles offrent des soutiens spécialisés globaux aux survivantes de VPI, notamment une expertise en matière de violence fondée sur le sexe, des programmes axés sur les survivantes, du counseling, du soutien au logement et de la planification de sécurité.

- a. Le soutien se poursuit après le départ des résidentes; la majorité (85%) des répondantes au sondage ont indiqué que les anciennes résidentes continuent d'avoir accès à des soutiens, des services et des programmes.

2. Il existe différents modèles de maisons de deuxième étape au Canada, en fonction des besoins locaux, de la disponibilité des ressources, du financement et de la

capacité des organisations de lutte contre la VFF. Parmi les répondantes au sondage :

- a. La majorité (75%) était affiliée avec une maison d'hébergement d'urgence.
- b. Plus des trois quarts (80%) étaient situées dans des bâtiments autonomes.
- c. La majorité (82%) a déclaré que leurs logements étaient autonomes (c'est-à-dire que les résidentes ne partagent pas une unité avec quelqu'un d'autre).
- d. La majorité des maisons (83%) sont propriétaires de leur immeuble, 29% ayant un prêt non remboursable auprès de la SCHL.

3. Les prestataires de services et les résidentes actuelles et anciennes des maisons de deuxième étape ont souligné l'importance de disposer de temps et d'espace pour faire une pause et planifier les prochaines étapes. Cela permet aux survivantes de déterminer et d'atteindre leurs objectifs à court et à long terme, d'acquiescer un logement, d'entamer le processus de guérison et de vivre une vie libre de violence.

- a. Le temps additionnel accordé aux femmes durant la deuxième étape les aide à éviter l'itinérance et à obtenir un logement permanent. Les répondantes au sondage ont indiqué que 76% des femmes quittant une maison d'hébergement avaient obtenu un logement permanent au cours de l'année précédente (n=64).

4. Les survivantes ont identifié la création d'une communauté et de réseaux de soutien comme un aspect essentiel de leur processus de guérison. Le fait de vivre de manière indépendante, mais au sein d'une communauté ayant des expériences semblables, a aidé les femmes à briser le

silence entourant la violence, à se sentir moins seules et à nouer de nouvelles amitiés.

5. Les maisons d'hébergement de deuxième étape font partie intégrante du continuum de soutiens offerts aux femmes et enfants qui fuient la violence. Pourtant, le financement exhaustif et durable de ce travail pouvant sauver des vies représente un défi majeur pour les maisons de deuxième étape :

- a. Alors que **71%** des répondantes au sondage avaient reçu une forme de financement provincial ou territorial, il s'agissait souvent d'un financement irrégulier et partiel qui ne couvrait pas le budget opérationnel (par exemple, les salaires du personnel).
- b. Les maisons de deuxième étape à Terre-Neuve-et-Labrador, en Saskatchewan, et en Ontario, ne reçoivent aucun financement durable de leur gouvernement provincial. Seules deux provinces (le Québec et l'Alberta) reçoivent un financement de base récurrent du gouvernement provincial.
- c. Les maisons de deuxième étape autochtones dans les réserves sont particulièrement désavantagées, car l'allocation quotidienne pour les résidentes dans les maisons de première étape ne s'applique pas aux maisons de deuxième étape.
- d. Il existe un besoin pressant de financement additionnel pour des travailleuses de soutien juridique, des programmes supplémentaires pour les enfants, et pour soutenir et loger les femmes ayant un statut d'immigration précaire.
- e. Les maisons de deuxième étape sont plus que des briques et du mortier. Il existe un

besoin urgent de financement pour les programmes de soutien dans les nouvelles constructions.

- f. Les prestataires de services reconnaissent la valeur des commentaires et des évaluations par des survivantes quant à l'utilité de leurs programmes et services. Toutefois, la lassitude vis-à-vis des évaluations, l'incohérence des modèles et l'inefficacité des évaluations effectuées par les bailleurs de fonds gouvernementaux n'aident pas les maisons de deuxième étape à améliorer leurs programmes ou services pour les survivantes, et augmentent la charge de travail et la pression sur des équipes déjà surchargées.

6. Les intervenantes de première ligne dans les maisons d'hébergement de deuxième étape sont expertes en matière de violence fondée sur le sexe et dispensent des programmes, du counseling et du soutien aux résidentes actuelles et aux anciennes résidentes. Le recrutement et le maintien de personnel de qualité demeurent toutefois un défi :

- a. La majorité (**88%**) des répondantes embauchent du personnel sur le site.
- b. Les maisons de deuxième étape ont en moyenne quatre travailleuses à temps plein, deux à temps partiel et cinq occasionnelles par maison.
- c. Les principaux types de travailleuses sont les intervenantes de soutien, les intervenantes auprès des enfants et des jeunes, les assistantes administratives et immobilières, les directrices générales, les superviseuses de programmes et les responsables de l'administration ou des finances.
- d. Des postes de responsables de l'aide au logement et du plaidoyer ont été identifiés

comme essentiels, mais seulement 26% des maisons peuvent se permettre d'embaucher.

- e. Plusieurs maisons de deuxième étape comptent sur les collectes de fonds pour couvrir les salaires.
- f. Les bas salaires ont entraîné une forte rotation et une perte de personnel.

RECOMMANDATIONS

1. Le nombre de maisons d'hébergement de deuxième étape doit être augmenté dans tout le Canada pour prévenir la violence, les abus et le féminicide :

- a. La violence ne prend pas fin après une séparation⁴.
- b. Des recherches ont démontré que la séparation est un facteur de risque important de féminicide et que les femmes sont «les plus exposées au risque de violence mortelle dans les premiers mois suivant leur séparation»⁵.
- c. Les maisons de deuxième étape fournissent un logement sûr et abordable et un soutien global en matière de VPI aux femmes et enfants fuyant la violence, réduisant ainsi le risque de futurs abus, traumatismes et féminicides. Ne pas investir dans le logement de deuxième étape dans le cadre du continuum de soutien aux survivantes de VPI induit des meurtres conjugaux évitables.

2. Le nombre de maisons d'hébergement de deuxième étape doit être augmenté dans les communautés rurales, isolées et nordiques.

- a. Les maisons de deuxième étape sont rares dans ces régions en raison de la grave pénurie de logements abordables; des coûts additionnels de construction dans le Nord; des possibilités réduites de partenariats avec des organisations de logement; et des obstacles à la collecte de fonds au palier local.

3. Le nombre de maisons d'hébergement doit être augmenté dans les communautés autochtones (Premières nations, métisses et inuites).

- a. Étant donné que les femmes et les filles autochtones sont confrontées à des taux plus élevés de VPI et de féminicide dans les régions rurales, isolées et nordiques⁶, tout en ayant accès à moins de soutiens, il est nécessaire d'accroître le nombre de maisons de deuxième étape autochtones dans ces régions en particulier.

4. Un financement opérationnel de base durable est nécessaire pour toutes les maisons de deuxième étape, ainsi que des augmentations annuelles en fonction du coût de la vie. Ce financement de base récurrent doit comprendre :

- a. Financement pour maintenir un personnel de qualité avec des salaires compétitifs. Cela inclut le développement professionnel et les possibilités de formation.
- b. Financement spécifique. Les maisons de deuxième étape sont plus que des briques et du mortier et offrent des soutiens spécialisés en VPI aux survivantes de violence. Le financement de nouvelles constructions doit inclure du financement qui pourra assurer des programmes de soutien de façon continue.
- c. Financement des réparations courantes et de l'entretien des bâtiments.

5. Les bailleurs de fonds doivent soutenir financièrement la vaste gamme de services que fournissent les maisons de deuxième étape, notamment :

- a. Programmes pour les enfants et les jeunes
- b. Aides spécifiques au logement
- c. Éducation et représentation juridiques
- d. Unités désignées pour les femmes ayant un statut d'immigration précaire
- e. Soutiens de suivi pour les anciennes résidentes
- f. Soutien en matière de santé mentale et de consommation de substances psychoactives, réduction des obstacles, réduction des méfaits, pratiques tenant compte des traumatismes

6. Élargir immédiatement le parc de logements sociaux et abordables, tout en augmentant le nombre de maisons de deuxième étape pour les survivantes de VPI qui ont besoin de plus de soutien.

- a. Mettre en place des mécanismes de surveillance et d'évaluation du processus d'attribution par la Stratégie nationale sur le logement (SNL) de fonds dédiés au logement abordable et à la construction de nouvelles maisons de deuxième étape pour les survivantes de violence conjugale et de VPI.
- b. Examiner et évaluer les processus de demande et de financement du Fonds de co-investissement de la SCHL en vue de détecter les obstacles qui pourraient entraver les objectifs de la SNL de créer davantage de places et d'unités d'hébergement pour les survivantes de violence conjugale et de VPI. S'assurer que le financement est accessible et réalisable

pour les maisons de deuxième étape afin de pouvoir en construire et en rénover un plus grand nombre.

- c. Le Fonds de co-investissement de la SCHL doit reconnaître et prendre en compte les besoins spécifiques des nouvelles maisons de deuxième étape lors de leur construction, notamment, des unités plus spacieuses, une conception tenant compte des traumatismes et des espaces communs.
- d. Veiller à ce que la SNL respecte la norme de conception universelle (25% des unités sont accessibles) dans les constructions de maisons de deuxième étape.

7. Aborder les déconnexions entre les secteurs des maisons d'hébergement et de la lutte contre la violence, et les bailleurs de fonds gouvernementaux, en vue d'améliorer la collaboration et la communication entre tous les acteurs.

Pour les bailleurs de fonds gouvernementaux (aux paliers municipal, provincial, territorial et fédéral) :

- a. Le Plan d'action national sur la violence fondée sur le sexe, qui n'a pas encore été développé, et la Stratégie nationale sur le logement doivent se concerter pour combler les lacunes en matière de services et de soutiens destinés aux survivantes de VPI.
- b. La SCHL devrait mener des recherches visant à obtenir des données au palier national sur les besoins en logements sociaux et abordables des survivantes de VPI.
- c. Reconnaître, inclure et financer adéquatement l'expertise du secteur de la VFF et des maisons d'hébergement de

deuxième étape dans le continuum des soutiens aux survivantes de VPI.

- d. Les gouvernements doivent collaborer avec les maisons d'hébergement de deuxième étape au développement de meilleurs outils d'évaluation en vue d'améliorer les services et mieux répondre aux besoins. Cette collaboration doit être guidée par les maisons de deuxième étape et/ou leurs associations provinciales et territoriales, et recevoir les fonds administratifs nécessaires à la réalisation de ce travail.
- e. La compréhension des impacts réels des maisons de deuxième étape nécessite l'utilisation de méthodes qualitatives (p. ex., des entrevues et des groupes de discussion avec les survivantes) pour mesurer avec précision les effets à long terme des séjours. En plus de bien connaître la VPI, les équipes de recherche doivent mettre en place des mesures visant à minimiser les préjudices potentiels, tout en autonomisant les participantes⁷. Ces mesures comprennent notamment le consentement éclairé continu; l'autorisation de la présence d'une personne de soutien; les coordonnées d'une personne assurant le suivi (conseillères, etc.); l'explication des avantages d'une participation à l'étude; l'explication des inconvénients potentiels d'une participation à l'étude; et le maintien de la confidentialité⁸.

Collaboration entre secteurs :

- a. Les sociétés de logement provinciales et territoriales qui travaillent avec les maisons d'hébergement devraient recevoir une formation VFF 101 et créer un poste de personnel de liaison pour les interventions en matière de logement/VPI.

- b. HFC appuie les appels à la justice de FFADA (4.6 et 4.7)⁹ demandant que les nouveaux logements répondent aux besoins des femmes et des filles autochtones et des personnes 2ELGBTQQIA, ainsi qu'un financement durable à long terme pour une gamme de logements supervisés sous gestion autochtone destinés à des survivantes de VPI:

4.6 Nous demandons à tous les gouvernements de commencer immédiatement la construction de nouveaux logements et de fournir des ressources pour la rénovation de logements existants afin de répondre aux besoins des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones. Ces efforts de construction et de rénovation doivent faire en sorte que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones ont accès à des logements sécuritaires, adaptés aux besoins géographiques et culturels et disponibles à l'endroit où elles résident, que ce soit une communauté urbaine, rurale, éloignée ou autochtone.

4.7 Nous demandons à tous les gouvernements d'appuyer l'établissement et le financement durable à long terme de refuges, d'espaces sûrs, de maisons de transition, de maisons d'hébergement de deuxième étape et de services dirigés par les Autochtones, et libres d'accès, pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones qui sont sans domicile ou qui vivent une situation précaire, qui sont aux prises avec l'insécurité alimentaire ou la pauvreté, et qui fuient la violence ou ont été victimes de violence et d'exploitation sexuelle. Tous les gouvernements doivent s'assurer que ces refuges, ces maisons de transition, ces maisons d'hébergement et ces services sont adaptés aux besoins culturels des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA

autochtones, et qu'ils leur sont accessibles
indépendamment de leur lieu de résidence.

- c. HFC appuie l'appel de Women's National Housing and Homelessness Network's qui demande la création d'un organisme consultatif national diversifié, incluant le secteur de l'itinérance des femmes et celui de la VFF, pour piloter et contrôler les réponses politiques à la COVID-19¹⁰. HFC recommande que cet organe consultatif continue à travailler en collaboration sur les politiques liées à l'intersection entre la VFF et l'itinérance des femmes au-delà de la pandémie.

NOTES

- ¹ Moreau, G. (2019). «Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2017-2018». Juristat. Statistics Canada Catalogue no. 85-002-X. Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00007-fra.htm>.
- ² E., Mosher, J. (2012). «'Take the Story, Take the Needs, and DO Something': Grassroots Women's Priorities for Community-Based Participatory Research and Action on Homelessness». Toronto ON: The Homeless Hub. Tiré de https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/CBPRwomenhomeless_report_0.pdf; Reid, C., & Gillberg, C. (2014). «Feminist Participatory Action Research». En D. Coghlan & M. Brydon-Miller, The Sage Encyclopedia of Action Research, (pp. 344-348). SAGE Publications.
- ³ Maki (2019). «Vers une vie libre de violence : Maisons d'hébergement de deuxième étape au Canada». Ottawa, ON: Hébergement femmes Canada. Tiré de <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2019/10/Vers-une-vie-libre-de-violence.pdf>.
- ⁴ Dawson, M., Sutton, D., Carrigan, M., & Grand'Maison, V. (2018). «#CestunFémicide : Comprendre les meurtres des femmes et des filles basés sur le genre au Canada en 2019». Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation . Tiré de <https://femicideincanada.ca/cestunf%C3%A9micide2019.pdf>.
- ⁵ Dawson et al (2018: 40).
- ⁶ Boyce, J. (2014). «La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014». Juristat. Statistics Canada Catalogue no 85-002-X. Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14631-fra.htm>; Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). (2019). «Les appels à la justice». Tiré de <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report>.
- ⁷ La Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes. (2013). «Survivor Voices: Gaining Insight from Women of Experience.» Tiré de https://static1.squarespace.com/static/5ca962d57fdb87536680538/t/5e766e75f5dc9f39293b9b8b/1584819830835/octevaw_survivor_voices_report_-_october_2013_final.pdf.
- ⁸ DeVault, M. & G Glenda. (2012). «Feminist Qualitative Interviewing: Experience, Talk, and Knowledge». Chapitre 11 in Handbook of Feminist Research: Theory and Practice edited par Sharlene Nagy Hesse-Biber.
- ⁹ Enquête FFADA. (2019).
- ¹⁰ Women's National Housing and Homelessness Network. (2020, 7 avril). «Call to Action: Women's network calls for urgent measures during COVID-19 pandemic.» Tiré de <https://caeh.ca/womens-network-covid-19>.